



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Soixante et onzième session

Point 67 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,  
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :  
application intégrale et suivi de la Déclaration  
et du Programme d'action de Durban**

## **Groupe d'éminents experts indépendants sur la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Durban**

### **Note du Secrétariat**

1. Aux paragraphes 12 et 13 de sa résolution 70/140, l'Assemblée générale a prié à nouveau le Secrétaire général, conformément à sa résolution 68/151, de revitaliser les activités opérationnelles du groupe d'éminents experts indépendants, et renouvelé l'invitation, faite au Conseil des droits de l'homme au paragraphe 16 de sa résolution 68/151, de veiller à la notoriété du groupe, à sa participation effective et à l'utilisation optimale de ses riches connaissances et de son expérience au sein de ses organes subsidiaires chargés d'assurer le suivi systématique de la Conférence mondiale contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et de mettre en œuvre de façon effective la Déclaration et le Programme d'action de Durban et a demandé à cet égard au Conseil de lui présenter un rapport d'activité à sa soixante et onzième session.

2. Dans ce contexte, le Secrétariat appelle l'attention de l'Assemblée générale sur la note qu'il a adressée au Conseil des droits de l'homme pour l'informer des derniers faits nouveaux concernant le groupe (A/HRC/29/54).

3. Le 28 avril 2015, à Genève, le groupe a tenu sa quatrième réunion, à laquelle ont participé Hanna Suchocka et Edna Maria Santos Roland, le Prince El Hassan bin Talal ayant démissionné de ses fonctions au sein du groupe et Salim Ahmed Salim ayant indiqué, à la troisième réunion du groupe, qu'il envisageait de se retirer de celui-ci pour ouvrir la porte à la nomination d'une personne à même de consacrer le temps nécessaire à ses travaux. Au cours de la réunion, les expertes ont examiné la possibilité et la nécessité de conclure, à l'avenir, plusieurs accords concernant la définition du mandat du groupe, la nomination de nouveaux membres et

---

\* A/71/150.



l'affectation de ressources additionnelles. Les expertes ont fait part de leurs points de vue et de leurs préoccupations au Secrétaire général dans une lettre datée du 11 août 2015.

4. L'Assemblée générale est priée de prendre note de la situation actuelle du groupe et de prendre les mesures appropriées.

---